

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s-6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s-6a.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14. }

Québec, LUNDI, 15 Janvier 1849.

BUREAU DE REDACTION,
Rue Ste. Famille, No. 14

EXTRAITS des derniers journaux français,

PAR L'EUROPA.

Ce qu'est la Presse.

Nous trouvons dans l'*Opinion publique* un article très-remarquable de M. de Lourdeux sur la situation des partis en France.

Après avoir examiné les travaux de l'Assemblée nationale, il passe en revue le *journalisme*.

"Dans la *Presse*, dit-il, même absence d'exposition et de discussion. Les journaux des divers partis républicains n'ont essayé d'approfondir aucune question : les uns ont battu en brèche l'édifice social, les autres l'ont défendu ; ils ont fait des appels au nombre et à la force, et non à la raison et à la justice, ils ont exprimé des volontés absolues, et non des convictions réfléchies. Cherchez dans les feuilles démocratiques et socialistes comment elles entendent réaliser cette égalité de bien-être qu'elles réclament sous peine de mort pour la bourgeoisie ; vous n'y trouvez rien de pareil.

"Demandez-leur ce que seraient, dans leurs systèmes, la famille, la commune, la cité ; quelles garanties elles réservent à la liberté, civile, politique et religieuse ; quelle part elles font aux artistes, aux savants, aux hommes de pensée qui doivent être aussi des hommes de loisirs. Demandez-leur comment la civilisation pourrait se développer et fleurir dans une société où le travail matériel serait tout, où la vie intellectuelle et morale ne serait plus rien ; elles vous répondront par des imprécations et des menaces contre les riches, par des passions effervescentes, tout au plus par des actes de foi dans un avenir chargé de brouillards ; mais vous n'obtiendrez d'elles rien qui s'adresse à la raison ; et quand elles vont au fond des questions sociales, c'est avec des sophismes tranchants comme la hache et le glaive ; elles ne creusent que pour saper les fondements de l'ordre moral, et encore elles s'en prennent moins aux principes qu'aux hommes ; elles attaquent les propriétaires plus que la propriété, les monarchistes plus que la monarchie. En un mot, leurs efforts tendent plutôt à déterminer des actions violentes dans leur parti qu'à faire naître des convictions raisonnées dans la société.

"Ce travail de la presse anti-sociale oblige la presse sociale à passer aussi de la discussion à l'action. Les écrivains conservateurs s'occupent plutôt de défendre les actes du pouvoir que de défendre les bases de l'ordre. Ils ne cherchent plus ce qu'il faut dire, mais ce qu'il faut faire. Ainsi, des volontés en présence des passions aux prises, des positions attaquées et défendues, l'agitation et l'action partout, la discussion nulle part. C'est là un état tout nouveau dans cette France si éclairée, si intelligente, si confiante naguère dans la force de la raison et de la vérité, si fière du progrès de ses lumières. Cet état ne peut être que transitoire : c'est une crise trop violente pour être durable, mais qui ne peut être sans résultat pour le progrès de la société."

ra l'humanité tout entière, ait été réalisé par lui."

La France est-elle républicaine ?

La *Réforme* s'indigne beaucoup de ce qu'un ministre avait dit : *Vous voyez bien que la France n'est pas républicaine* ; et elle prend texte de cette déclaration pour démontrer au contraire que la France est républicaine.

Nous demanderons à la *Réforme* de vouloir bien nous dire si la France est républicaine de la veille ou du lendemain ?

De la veille, ce n'est guère probable, car si elle a laissé faire la révolution de février par les 12 ou 1,500 lecteurs de la *Réforme*, elle ne l'a point faite.

Elle n'est pas non plus, à ce qu'il paraît, et de l'aveu même de la *Réforme*, républicaine du lendemain.

Elle ne l'est pas non plus de naissance.

De quand l'est-elle donc ?

Elle n'a pas appelé, invoqué la république ; elle ne l'a pas même point soutenue ; elle la subit.

Cette joie universelle après février, dont parle la *Réforme*, nous ne l'avons rencontrée nulle part ; partout, au contraire, la crainte, l'inquiétude et le doute.

La France a du bon sens, elle n'a pas peur de la république à cause ; elle a eu peur des républicains. Elle aurait accepté la république, si la république n'était pas venue avec les démocrates, les montagnards, les socialistes, les révolutionnaires, tous hommes que le pays repousse.

Aujourd'hui, la France voit ce qu'est la république de ces gens-là ; à l'œuvre on reconnaît l'ouvrier.

Que la *Réforme* cesse donc de s'étonner, de s'indigner, et de s'écrier que *l'impôt des 45 centimes, qui devait être le gage des fiançailles de la France avec la république, a tué la république*.

Comme la monarchie de Louis-Philippe, la république confiée à la garde de ces gens-là, ne finirait point par un assassinat, mais par un suicide. Si les principes faux ne renfermaient pas leur ruine en eux-mêmes, comment l'humanité se débarrasserait-elle du mal ?

Le *National* se faisait écrire, il y a quelques jours, que le Pape, chassé de Rome par un membre de la famille Bonaparte, refusait de venir en France, craignant l'élection du prince Louis-Napoléon.

Aussitôt les chercheurs se sont mis en campagne pour trouver des témoignages de la foi du petit père Marrast ; ils ont si bien fait, si bien cherché qu'ils ont découvert une lettre, une simple lettre, à propos d'un batpême, dans laquelle l'illustre rédacteur du *National* se signe par Danton, Camille Desmoulins, et le grand Robespierre ! Voilà donc la véritable religion du *National*, la croyance des hommes qui prétendent nous gouverner ! Donnons le passage que cite le *Journal de Chartres*, car on ne nous croirait peut-être pas sur parole :

"6 mars 1844.

"Je serais très-volontiers le parrain de votre enfant ; mais vous savez qu'en fait de croyance, je ne puis garantir quoi que

parfaitement la France et les Français, a bien pu réfléchir sérieusement, et changer de détermination au moment de s'embarquer. Et certes, il est peu probable que M. Louis-Napoléon lui ait inspiré autant de craintes que les républicains de la veille, qui jurent par Danton et par Robespierre !

(*Journal des Villes et Campagnes.*)

Prusse.

Le grand tort de nos journaux démocrates, c'est de ne donner sur nos voisins que des nouvelles très-fausSES et très-inexactes. Est-ce ignorance ou mauvaise foi ? Qu'importe. Toujours est-il que l'opinion publique est constamment égarée sur le véritable esprit national des autres peuples de l'Europe. Ainsi, immédiatement après février, le bruit courut d'une république en Belgique ; les hommes sérieux ne firent que rire de la naïveté des démocrates qui propageaient de bonne foi ces ridicules nouvelles. Plus tard, on fit semblant de croire à la possibilité d'une république fédérative allemande ; c'était méconnaître entièrement l'esprit public en Allemagne, et surtout en Prusse. Jamais pays n'a été mieux préparé par ses mœurs, par ses lois, par ses croyances et par ses doctrines philosophiques pour vivre en monarchie constitutionnelle. Les partis extrêmes s'agitent tant qu'ils vont, il faudra toujours, que, tôt ou tard, la Prusse passe par cette forme politique que les philosophes allemands eux-mêmes ont en quelque sorte élaborée.

Voilà pourquoi la constitution octroyée a été reçue avec enthousiasme par les hommes modérés de tous les partis. Sans doute, les uns auraient voulu qu'elle fût un contrat synallagmatique discuté et débattu entre le prince et le peuple ; les autres, au contraire, demandaient que le peuple, c'est-à-dire les représentants, discutassent seuls la constitution et l'imposassent au roi. Chacun de ces partis présentait de graves dangers.

La Prusse comme la France, comme toutes les nations modernes est travaillée, minée par le socialisme ; les doctrines démocratiques et révolutionnaires y font de très-grands progrès. Il importe donc essentiellement de conserver ou d'introduire dans le domaine politique, l'idée de Dieu, l'idée de lois morales supérieures à l'homme, l'idée d'une autorité qui ordonne l'obéissance et commande le respect. Cette idée, c'est celle qu'apporte avec lui un roi par la grâce de Dieu. La nouvelle constitution de Prusse avait été, soit débattue, soit imposée ; le roi devait nécessairement effacer son plus beau titre, et renverser la dernière barrière que le principe d'autorité puisse opposer au principe révolutionnaire.

La constitution de Prusse a donc été octroyée par ce qu'elle devait l'être, parce qu'elle ne pouvait pas ne pas l'être.

Mais dans la vie des nations, il arrive un moment où le peuple assez éclairé et assez moral peut concourir à l'administration de ses propres affaires. Quand ce moment arrive, les monarchies cessent d'être paternelles ou absolues pour devenir constitutionnelles, et alors la nation, dans l'exercice de sa dignité, de sa liberté et de

On le voit, rien que de très-naturel, de très-légitime dans ce qui se passe en Prusse ; mais nos démocrates de Paris, esprits forts s'il en fut jamais, grands raisonneurs de carrefours, sourient de pitié et haussent les épaules, quand ils entendent parler de roi par la grâce de Dieu ; eux, les républicains par la grâce du hasard, le nom de Dieu leur fait horreur comme ils font eux-mêmes horreur à la France avec le mot républicain ! Quant à nous, nous avons moins peur des mots que des sots ? la république ne nous effraye pas, ce sont les républicains qui nous dégoûtent !

Le dernier mot des socialistes.

A côté du mouvement général des esprits tendant au rétablissement des principes et de l'ordre si cruellement ébranlés depuis huit mois, il s'est fait simultanément à Paris, ces jours derniers, dans les clubs, un mouvement socialiste diamétralement opposé aux principes conservateurs, mais qui n'en mérite pas moins d'être constaté. C'est pour ainsi dire le dernier mot, le vœu de l'école socialiste, sous l'inspiration de ses grands-maîtres et de ses grands-prêtres Proudhon, Raspail et Pierre Leroux.

Ce dernier mot s'est dit, ce va-tout des socialistes s'est joué, dans les clubs, à propos des élections de la présidence, et en haine de la république démocratique. M. Madier de Montjau y a tout simplement exterminé M. Ledru-Rollin au profit de M. Raspail, lequel, hélas ! ne profitera pas de ce beau dévouement de M. Madier de Montjau. Quoi qu'il en soit, le dernier mot des socialistes est celui-ci :

"Nous ne voulons pas de la présidence, nous ne voulons pas d'un président, quel qu'il soit. Ledru-Rollin ou Raspail, Raspail ou Ledru-Rollin, peu nous importe !

"Ne nous unissons-nous pas après le scrutin pour une autre bataille ?" Ceci est le vœu de l'école. L'honneur en revient encore à M. Madier de Montjau, qui a jeté ces paroles comme une déclaration de guerre au suffrage universel, comme une bombe incendiaire dans le camp du *National*.

Si dans tout ceci il n'y avait de compromis que M. Marrast et la dynastie du *National*, avec M. Ledru-Rollin, nous trouverions le tour socialiste assez bien joué, car chacun n'aurait que ce qu'il mérite ; mais les socialistes proclament en même temps qu'ils veulent ressaisir les conséquences de subversion et de démolition qu'on s'était promises de la révolution de février. Il y a donc là une menace directe aux amis de l'ordre, à tous les honnêtes gens ; c'est bien différent. La chose vaut la peine qu'on y songe.

Au banquet de la barrière du Montparnasse, car un banquet c'est encore un club, tous les toasts socialistes peuvent se résumer à ces paroles non moins explicites que celles de M. Madier de Montjau : "Il faut faire le coup de feu pour écraser les bourgeois et rendre au peuple sa souveraineté." Gracieux souverain !

Au club d'Arcole, le citoyen président a pris dans son discours des formes plus agréables :

"Il est évident, a-t-il dit, que de gra-

tor socialiste, un grand tumulte se fait entendre dans un coin de la salle. Il y avait là un grand nombre de détenus politiques de toutes dates, de toutes couleurs, de toute école ; tous frères et amis.

Cependant, comme les héros du 24 février s'attribuaient à eux seuls la gloire d'avoir fondé la république, les autres héros de 1832, de Transnonain, de Saint-Méry, etc., ont protesté ; on s'est pris quelque peu aux cheveux ; mais on a fini par s'embrasser ; car on a compris le besoin de s'unir pour le branle-bas général, que tous ces honnêtes gens désirent prochain et sans miséricorde.

Telle est la situation morale des socialistes et de leurs clubs et de leurs banquets.

Le *Spectateur du Midi* contient les lignes suivantes datées de Florence le 5 décembre :

"Je puis vous annoncer comme officiellement la nouvelle suivante : Une ligne vient d'être conclue entre la France, le Piémont et Naples. Et d'un autre côté, la Russie, la Prusse et l'Autriche viennent de conclure une ligne offensive et défensive. Voilà la fin de la sainte alliance ; reste à savoir de quel côté penchera l'Angleterre.

"Les Siciliens ont refusé l'*ultimatum* anglo-français, et on assure qu'un mouvement réactionnaire a éclaté en Sicile, mais ceci mérite confirmation.

"L'ambassadeur d'Angleterre a remis hier une note au ministère toscane, pour déclarer qu'elle ne permettra pas que le statut constitutionnel soit violé en Toscane, et que si cela arrive, l'escadre anglaise bloquera le port de Livourne. Nos pauvres ministres déconcertés par les événements de Rome, par cette menace de l'Angleterre, sont désorientés et confus. Ils seront forcés de se retirer au premier jour."

Chronique religieuse.

Une société nouvelle vient de se former dans l'intérêt de nos missions catholiques, et nous lui souhaitons réussite et grands développements. Rien n'est plus noble que son but, plus simple que ses moyens et sa constitution. Un vaisseau est équipé par souscription pour faire la pêche de la morue, et les bénéfices tourneront au profit de l'Eglise. Sur trois années que dure chaque expédition, une seule est activement employée à la pêche, les deux autres pourront être consacrées à la visite des différentes îles de l'Océanie, au transport et à la protection des missionnaires. Pour louer et recommander cette œuvre, il suffit de citer les brefs adressés par le Souverain-Pontife et par la Propagande à M. G. Radou, qui a pris l'initiative de l'entreprise, et qui conduira lui-même la première expédition. Un autre bref, en date du 18 mai dernier, autorise M. Radou à donner à son vaisseau le nom de *Pie IX* ; pouvait-il avoir un plus glorieux et plus heureux patronage ?

La société polynésienne est constituée, et les catholiques qui voudront en devenir actionnaires pourront prendre connaissance de ses statuts au siège de la société, rue Geoffroy-Marie, 16, à Paris ; M. Radou en est le gérant. Le comité de surveillance se compose de MM. le vice-amiral Cécile, de Custine, l'abbé de Cazalès, l'abbé Maret, le docteur Lefèvre, et Higuault, avocat.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 15 JANVIER 1849.

Notre Extra de Samedi.

Arrivée de l'America.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

New-York, 12 janvier, 1849.

Le Steamer America est arrivé ce matin à Boston, en douze jours et demi de Liverpool.

France.—La cérémonie de la proclamation du président a eu lieu le 20, dans l'Assemblée nationale. M. Marrast avec émotion et d'une voix forte, a déclaré que Louis Napoléon était le président de la République Française, une et indivisible de ce jour au second dimanche de mai 1852, et invita le nouveau président à s'avancer pour prêter les serments requis par la constitution. Louis Napoléon s'avança vers la tribune, jura d'être fidèle à la république et de promouvoir ses intérêts sous tous les rapports. Il lut ensuite une courte adresse à la chambre, il dit: "Avec la paix et l'ordre, notre pays peut encore s'améliorer, guérir ses blessures, ramener les hommes égarés et calmer les animosités. Animé par un esprit sincère de conciliation, j'ai appelé autour de moi des hommes habiles et patriotes qui, malgré la diversité de leur origine politique, sont prêts à se dévouer avec vous pour effectuer cette conciliation, pour améliorer les lois et procurer la gloire à la République."

Après cette adresse, le nouveau président s'avança vers le général Cavaignac auquel il présenta la main; le général surpris, après quelques instants d'hésitation donna cordialement la sienne au président au milieu des marques d'approbation, de tous les partis. M. Odilon Barrot a été chargé de former une administration. Ces changements ont amené une amélioration dans les effets publics.

Angleterre.—Le choléra est encore à Londres. Il fait peu de progrès dans les provinces; mais en Ecosse il sévit avec une intensité alarmante. Le pape est toujours l'objet de l'intérêt général. Sa Sainteté est toujours à Gaète. L'esprit public en Autriche est exclusivement occupé de la guerre de Hongrie. Vienne et les provinces sont tranquilles. Les Cortès Espagnols ont été ouverts par la reine, le 15 décembre. Le prix des céréales a éprouvé une diminution.

On nous écrit de Rimouski. "Que certains juges de Paix du Comté refusent d'autoriser les poursuites contre les débitants et vendeurs de liqueurs fortes, sans licence; ou s'ils permettent ces poursuites, ils protègent indirectement ces violateurs de la loi et font un tort immense à la cause de la tempérance. Quelques juges de Paix ont porté l'oubli de toute convenance jusqu'à ne pas rougir de se constituer procureurs et avocats des vendeurs de liqueurs non licenciés et qui continuent encore aujourd'hui un commerce odieux et proscrit par les lois."

Nous ne pouvons assez témoigner toute l'indignation que nous cause la conduite infâme des juges de Paix dont parle notre correspondant. Leurs noms devraient être traînés devant le tribunal de l'opinion publique pour y être voués au mépris de tous.

Mais le meilleur moyen de punir ces ma-

L'Avenir dit qu'une action en dommages a été intentée par M. Dessaulles, neveu de M. L. J. Papineau, contre la Minerve, en conséquence de ce que ce journal a accusé M. Dessaulles d'athéisme et de parjure. Les dommages réclamés sont de £3,000 !!

Le télégraphe est maintenant en opération depuis St. Jean (Nouveau-Brunswick) jusqu'à Calais (Maine). Le directeur est M. Monk qui a dirigé pendant quelque temps le télégraphe de Québec.

Industrieux.—Un journal anglais de Toronto signale qu'on vient de découvrir en cette ville un moyen vraiment industriel de faire de l'argent. Une femme se présente dans une maison avec un panier d'aufs, ou de toute autre effet, et demandant la maîtresse, elle lui dit que monsieur a acheté d'elle à tel prix tout ce qu'elle avait d'aufs ou d'autres effets. Plusieurs personnes se sont ainsi laissées duper et n'ont été détrompées qu'à l'arrivée du mari. Le même journal signale qu'une dame a acheté de cette manière une quantité d'allumettes suffisante pour au moins vingt ans.

Le jour de Noël, M. Charles Ellet Jr. constructeur du pont suspendu, à la chute de Niagara, a traversé ce pont en traîneau, avec M. George Hamlin.

Dans la dernière exhibition de l'American Art Union, on remarquait une peinture de la rivière St. Charles par A. Andrews.

Il y a eu le 11 de ce mois, à St. Germain une grande assemblée en faveur de la colonisation des townships présidée par Mr. le grand-vicaire Mailloux.

Il doit se publier à Londres un journal libéral qui aura pour titre *The Canadian Free Press*.

Le choléra a complètement disparu à New-York. A la Nouvelle-Orléans, il sévit encore avec violence, mais il semble diminuer et on pense que le froid va le faire disparaître tout à fait.

La banque de la ville d'Augusta (Maine) a été volée. On en a extrait une somme de \$21,562 en espèces et \$4,000 en billets de banque.

COMMERCE DE NEW-YORK.—D'après les relevés de la douane, le chiffre total des importations à New-York pendant l'année 1848, s'est élevé à \$88,400,860; en 1847, ce chiffre avait été de 95,036,257. Les exportations se sont élevées à \$43,567,916; l'année précédente, elles avaient été de \$52,579,274.

Il y a donc eu en 1848 une différence en moins de \$6,635,297 sur les entrées, et de \$9,311,328 sur les sorties. Mais, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, l'année 1847 ne saurait être prise comme point de comparaison.

Le mouvement des espèces offre un résultat diamétralement opposé à celui de l'année précédente. Elles ne figurent dans les importations que pour \$1,093,727, tandis qu'elles entrent pour \$11,034,786 dans le chiffre des exportations. C'était tout le contraire en 1847, et ce rapprochement renverse complètement la balance comparative des deux exercices. Nous aurons d'ailleurs à établir dans quelques jours, d'une manière plus détaillée, le bilan commercial des douze mois qui viennent de finir.—*Cour. D. U.*

M. P. Nourrie, écr. des Trois-Rivières, a bien voulu se constituer agent de notre journal, pour cette ville.

—John Heath, Ecr. N. P. de Rimouski est agent de notre journal pour cette localité.

Grande Assemblée du Comté de

écuyer; secrétaire—J. N. Chassé, notaire de Ste. Marie.

Les résolutions suivantes furent préparées par le comité, soumises à l'assemblée et adoptées comme suit:

Tenure Seigneuriale.

Résolu—Que, quoique la tenure seigneuriale ait été, dans le commencement de l'établissement du Canada, un moyen facile et peu dispendieux de colonisation en ce pays par les taux minimes établis par les seigneurs d'alors, suivant l'intention du gouvernement français, en accordant les seigneuries aux concessionnaires primitifs, est depuis long-temps, par les privilèges exclusifs que les seigneurs se sont arrogés, les taux élevés et exorbitants des rentes actuelles et les abus qui se sont introduits dans l'application des lois qui régissent cette tenure, un obstacle au développement de nos ressources industrielles et à l'établissement des terres incultes et non concédées, une source constante de l'expropriation et de la ruine d'un grand nombre de cultivateurs.

Résolu—Que c'est l'opinion de cette assemblée que l'intention du gouvernement français, en introduisant la tenure seigneuriale en ce pays, n'était pas d'imposer une taxe sur l'industrie et les labours du censitaire, mais bien de donner au seigneur le pouvoir de prélever le droit de lods et ventes sur la valeur du sol seulement.

Résolu—Que les terres ont été concédées depuis environ l'année 1635 jusqu'à 1793, espace de temps de 155 ans, au taux moyen d'un sol tournois de rente foncière par chaque arpent en superficie, et un sol de cens pour chaque arpent de front; que depuis cette dernière époque les seigneurs ont élevé graduellement le taux des rentes pour les nouvelles terres à concéder à un prix exorbitant, attendu surtout la qualité du sol et du climat du bas de cette province du Canada, et qui pis est, se réservent le droit de retrait, tous les pouvoirs d'eau, et souvent la pierre à chaux, tous les bois de pin, pruche, épinette et autres propres à être sciés et exploités, et de souffrir tous et tels chemins qu'il plaira aux seigneurs outre les chemins ordonnés par la loi sur leurs dites terres, et de les entretenir en bon état; ce qui paralyse le travail et l'industrie des censitaires, et les met dans le cas inévitable de poursuites par les seigneurs, d'où suivent l'expropriation et la ruine d'un grand nombre de cultivateurs.

Résolu—Que pour remédier à ces maux, aux inconvénients de la tenure seigneuriale et aux abus criants qui s'y sont introduits, cette assemblée est d'opinion que la législature passe une loi pour expliquer, définir et établir le vrai sens des lois qui régissent cette tenure, les taux auxquels les concessions auraient dû et devraient se faire, et réduire les taux exorbitants des rentes actuelles aux taux primitifs, ainsi qu'une loi de commutation volontaire de la part du censitaire, basée sur cette loi déclaratoire.

Libre navigation du Saint-Laurent.

Résolu—Que l'ouverture de la navigation du St. Laurent aux vaisseaux étrangers donnera au Canada des débouchés avantageux à ses produits, et qu'en particulier l'admission des vaisseaux américains dans le St. Laurent contribuera beaucoup à alimenter le commerce, à augmenter les revenus des divers canaux construits à grands frais par la province, et à faire cesser l'incertitude et le malaise qui existe dans notre pays par suite des mesures récemment passées par le parlement impérial, lesquelles sont de nature à affecter d'une manière funeste notre avenir commercial.

Réforme Électorale.

Résolu—Que c'est l'opinion de ce comté que les membres libéraux de la législature ne doivent pas cesser de protester contre l'injustice faite aux comtés du Bas-Canada, et à notre comté en particulier, dans l'acte d'Union par l'inégalité de la représentation; que ce comté espère que les députés réformés feront leur

semblée qu'il serait avantageux pour le pays que les procureurs et solliciteurs généraux ne fassent pas partie des conseils exécutifs et législatifs de cette province et qu'ils ne soient que les aviseurs légaux de la couronne.

Produits Agricoles.

Résolu—Que c'est l'opinion de ce comté que la protection accordée aux produits agricoles de ce pays soit continuée.

Municipalités.

Résolu—Que c'est l'opinion de cette assemblée que les conseils de paroisses devraient être rétablis.

Lois de voirie.

Résolu—Que c'est l'opinion de ce comté que les lois de voirie actuellement existantes, amalgamées avec les municipalités, sont insuffisantes et n'opèrent pas de manière à satisfaire les habitants de ce comté, et qu'il devient nécessaire de changer les dites lois de voirie de manière à les faire coordonner avec le système municipal de paroisses.

Résolu—Que c'est l'opinion de ce comté que la route du grand chemin qui conduit de Québec aux Etats-Unis et autres chemins du comté, ont été considérablement négligés par le gouvernement dans la distribution de ses deniers, et qu'il soit présenté une adresse aux trois branches de la législature pour demander une aide pour l'amélioration des dits chemins.

Bureaux d'Enregistrement.

Résolu—Que c'est l'opinion de ce comté que la loi qui établit les bureaux d'enregistrement en cette partie de la province constituant ci-devant le Bas-Canada, est vague, incertaine, et plutôt propre à jeter la confusion dans les affaires qu'à donner des garanties aux gens d'affaires et aux acquéreurs.

Résolu—Que c'est l'opinion de ce comté qu'il devient nécessaire de rappeler la dite loi d'enregistrement, ou au moins de l'amender de manière à la rendre claire, intelligible et moins dispendieuse pour les habitants de cette province.

Résolu—Que c'est l'opinion de ce comté que les frais d'enregistrement sont trop élevés, et dans le cas qu'il serait trouvé expédient de laisser la dite loi en force en y faisant des amendements, un des amendements à y faire serait de régler un mode d'enregistrement moins dispendieux que celui maintenant existant.

Résolu—Que le bureau d'enregistrement n° 3 de ce comté soit transféré au passage de la Pointe-Lévi à Québec, pour le plus grand avantage des intéressés, et que F. Lemieux, écuyer, représentant ce dit comté dans le parlement provincial, soit prié de faire à cet effet, auprès de l'exécutif, toutes les démarches nécessaires.

Indemnité.

Résolu—Que ceux de nos compatriotes qui ont souffert durant les troubles de 1837 et 38, dans le Bas-Canada, ont de graves raisons de se plaindre de ce qu'ils n'ont pas été indemnisés de leurs pertes, tandis que dans le Haut-Canada semblables indemnités ont été liquidées et soldées depuis long-temps. Que les intéressés ont droit de l'attendre des Honorables Membres qui composent l'administration, qu'ils proposeront à la prochaine session de la Législature une mesure à cet effet, propre à faire disparaître l'injustice commise par le précédent ministère envers les Bas-Canadiens.

Cours de Commissaires.

Résolu—Que les cours de commissaires établis dans les campagnes sont absolument contraires au bien public, en ce qu'elles donnent lieu à de nombreuses poursuites frivoles et vexatoires, et causent la ruine d'un grand nombre d'habitants; qu'il serait expédient d'en demander le rappel et le rétablissement des cours de district et de division.

Éducation.

Résolu—Que le Bill actuel des écoles ne tend nullement à l'avancement de l'éducation dans ce pays et que la situation

coles, soit réduite à celle de £125, mais que celle de capacité soit exigée vu qu'elle l'emporte sur la première.

Administration.

Résolu—Que ce comté reconnaît avec plaisir le bien que l'administration actuelle a déjà fait pour le pays depuis son avènement au pouvoir et espère qu'elle proposera à la prochaine session des mesures libérales tendant à faire le bien de ce pays.

Résolu—Que les électeurs de ce comté saisissent cette occasion pour témoigner à F. Lemieux, écuyer, M. P. P., leur approbation de sa conduite parlementaire durant la dernière session, et de son assistance à notre présente assemblée.

Correspondance.

E. R. F.... Ecr. Montréal.—Billet reçu. Le journal est expédié au nouvel abonné Messire M.... St. Eustache.—journaux expédiés;

M. Chs. Fra. C... St. Simon de Rimouski; argent reçu, journaux expédiés. Votre abonnement datera du 1er janvier.

John H... Ecr. N. P. Rimouski.—Lettre reçue. Le journal vous est expédié régulièrement, c'est la faute du département des postes, si vous ne le recevez pas. Espérons que les abus criants de ce département, vont bientôt cesser. Nous acceptons avec plaisir l'offre que vous nous faites. Recevez nos remerciements pour le zèle que vous entretenez pour notre journal.

Jas. R.... Ecr. Rimouski.—Lettre reçue journaux expédiés. Votre abonnement date du 15 janvier. J'expédie, comme vous le demandez trois copies extra à M. G.... pour les nouveaux abonnés qu'il doit avoir eus. Je n'ai pas reçu de lettre de M. G.... par l'agence; vous verrez que M. H.... est nommé agent pour cette paroisse.

M. Damase R.... St. Eustache.—Le journal vous est expédié trois fois par semaine, au bureau de poste, à Québec, ainsi voyez chez vous qu'il est la cause de ce désappointement.

P. N... Ecr. Trois-Rivières.—Lettre reçue; le journal sera expédié aux nouveaux abonnés, à dater de ce jour. Nous avons fait ce que vous nous conseillez dans la dernière partie de votre lettre.

DÉCÈS.

En cette ville, le 9 du courant, à la résidence de M. A. S. Matte, Thérèse Angers, veuve de feu M. J. B. Matte de la Pointe-aux-Trembles, à l'âge de 78.

A St. Thomas, le 5 du courant, Raymond Boucher, veuve de Raymond Bourdages, à l'âge de 49 ans.

A Montréal le 8, à l'âge de 71 ans et 8 mois, M. Augustin Tulloch, ancien et bien respectable citoyen de cette ville.

A Bourcherville, le 10 du courant, à l'âge de 76 ans, M. Joseph Judoin, ancien et respectable citoyen de cette paroisse. Les pauvres ont à regretter un de leur soutiens, car sa charité était inépuisable.

A St.-Polycarpe, le 6 du courant, après une longue maladie supportée avec la résignation du chrétien et le courage de l'homme fort, Joseph Mondion, ci-devant de Québec, âgé de 54 ans.

Au Cap-Santé, le 8, M. Jean-Olivier Paquet, instituteur, âgé de 40 ans.

AUX FABRIQUES.

Les fabriques pourront se procurer, au plus bas prix possible, des chaînes pour lampes, LUSTRES D'ÉGLISE, en s'adressant chez A. Amiot éc., marché de la Basoche, ville ou au soussigné qui en a fabriqué une pour la chapelle de M. M. les Congréganistes de cette ville.

J. JOLICŒUR,

Ferblanter,

ruo du Cw-à-Sau-

Québec, 12 janvier 1849.

ÉTUDE DE NOTAIRE.

Le Soussigné, retenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER.

Québec, 12 Janvier 1848.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUEL

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

Québec, 9 Janvier 1849. MONSIEUR. NOUS vous prions de vouloir bien convoquer une assemblée publique des citoyens de la Cité de Québec, pour assembler au moyen d'établir une maison d'industrie dans ou auprès de la Cité de Québec.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, Vos très humbles et Obéissants Serviteurs, H. Black, Es. Panet, Ld. Burroughs, ect. Gt. (ci-suivant 200 autres signatures.)

En conséquence de la requête ci-dessus, je convoque une assemblée des citoyens de Québec, qui aura lieu LUNDI le QUINZE du courant, à 3 heures P. M. dans la chambre où se tenaient ci-devant les séances du Parlement du Bas-Canada. G. OKILL STUART, Maire.

BAZAR.

De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec. LE PUBLIC est respectueusement informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans la Chambre d'Assemblée, mardi le 13, mercredi le 14 et jeudi le 15 du mois de février prochain, ouvert tous les jours depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux orphelins de cette institution et au soutien de l'école des filles sous sa direction.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessus mentionnées. Mesdames, MASSUE "PAINCHAUD" "WOOLSEY," Madame Van Felson tiendra la table de rafraîchissement. Par ordre, SUSANNE VAN FELSON, Secrétaire.

Prix d'admission 1-3, enfants moitié prix. Québec, 12 Janvier 1849.

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost, Québec, 25 février, 1848.

LE REPERTOIRE NATIONAL.

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. Prospectus. LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant former, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons republiés.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement, autant si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de M. L. Hon. A. N. Morin, l'Hon. E. T. Taché, l'Hon. Juge Mondelet, Et. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Plamondon, Guil. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutré et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de tous les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux pièces par volume de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages comme nous l'avons fait jusqu'à présent—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Agents etc. Nous prions ceux de nos souscripteurs qui voudraient bien se constituer agent pour notre Journal dans leurs paroisses respectives, de vouloir bien nous le faire connaître au plutôt, afin que nous puissions publier une LISTE D'AGENTS, auxquels les autres abonnés s'adresseront soit pour payer ou recevoir le journal. Suivant nos conditions nous donnerons le journal gratis pendant une année, à ceux qui nous fourniront quatre abonnés nouveaux. Bureau du Journal 14 Décembre, 1848.

AU PUBLIC CANADIEN.

QUAND je vous fis un appel en 1844 pour m'aider à construire le Steamer Québec afin d'augmenter les facilités des communications à des taux raisonnables, assurer l'arrivée régulière des malles dans les deux villes et ne rien négliger pour procurer à ce pays les avantages inestimables ports de lettres à ceux sous vous répondites mon appel d'une manière tellement libérale que j'eus fondé la LIGNE DU PEUPLE. Je publierai des détails de la manière dont j'ai été dépourvu du contrôle de cette entreprise par suite de la corruption opérée par le fourbe—au moyen d'une somme de \$5000 donnée au traître—avec la sûre garantie de—ce qui a amené la désorganisation avec l'ancien monopole.

Certain de ma droiture passée je fais de nouveau appel au public pour qu'il me mette en état de le servir encore tout en gagnant honnêtement ma vie et celle de ma famille dans un genre d'affaires où j'ai été employé pendant environ 30 ans. Je propose de construire un petit Steamboat pour les passagers et qui voyagerait entre Québec et Montréal, la compagnie serait appelée NOTRE LIGNE et le bateau Cosmopolite Scrip, Cabine 5s. sur le pont 2s. 6d. 25 ojs plus bas que le tarif de 1844. Les emprunts seront inscrits au registre. Actions £25. JOHN RYAN. Québec, 12 janvier 1849.

£10 de Récompense PERDU.

UN portefeuille rouge, avec agrafes jaunes a été perdu le 3 Janvier, depuis la côte d'Abraham à la maison de M. Tessier, Notaire, contenant £70 en billet de Banque. Ceux qui le rapportent à ce bureau recevront la récompense ci-dessus. Québec, 10 Janvier 1849.

PLACE DEMANDEE.

UN jeune homme, sachant les deux langues, accoutumé dans la vente des marchandises sèches, désire obtenir une situation. Toute demande laissée au bureau de ce journal recevra une prompt réponse. Québec, 10 Janvier 1849.

Emprunt.

UNE personne, de la paroisse de Ste. Foy désire emprunter £150. Les meilleures garanties seront données sur des biens situés en la dite paroisse. Toutes informations seront reçues par le propriétaire de ce journal. Québec, 10 Janvier 1849.

Trouvé.

Le 1er jour de l'an au matin, un chapeau de dame. Le propriétaire pourra l'avoir en payant les dépenses de l'annonce en s'adressant à ROBERT WILB rue St. Vallier. Québec 10 Janvier 1849.

RACINES BULBEUSES

de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc. A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. BUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

AVERTISSEMENT.

NOUS ceux des débiteurs des biens des Jésuites qui n'ont pas encore payé leurs dettes et rentes, loyers, fermages, rentes constituées, Lots et ventes, &c. &c. sont par le présent avertis pour LA DERNIÈRE FOIS, que s'ils ne payent immédiatement au sousigné, ils seront tous poursuivis sans distinction et sans aucun autre avis. LOUIS PANET, Agent. Québec, 20 décembre 1848.

Compétition Extraordinaire.

LES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invités à s'arranger à

L'Etablissementen Gros et en Détail, DE COTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERCERIE N. O. 5, RUE ST. JEAN.

Le sousigné informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à une perte de 25 p cent sur le prix courant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énumérer ses différents degrés et qualités; le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'aurait été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inférieurs tant pour la variété et l'éclat que pour le bon marché; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fournissent d'avertissements—chose inconnue dans le monde commercial sous le nom de charlatanisme—de cette manière certains individus tâchent d'imposer au public; on s'en sert comme des moyens artificiels pour tromper le public, et on engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le public de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, rue St. Jean où on ne montre aucun effet qui ne puisse être soumis au plus strict examen. B. MEEHAN.

On voudra bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'épicerie de M. Hall. Québec 22 Décembre 1848.

JOSEPH LIONAIS, LUTHIER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

John D. Tripp. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'un ou des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Goufers et Tunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

Le Dr. CARRIER, Gradué de l'Université d'Edimbourg, A établi sa résidence dans une maison de M. H. GOWEN, dans la côte de la canoterie près de la porte, où on pourra aussi en tout temps le consulter sur les différentes branches de sa profession. Québec, 22 décembre 1848.

A VENDRE. 700 QUARTS de FLEUR examinés supérieures, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 68, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

ALEX. LAFRANCE, RELIEUR, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures remerciments aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer Part du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de M. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 11 Aout 1848.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'honneur de M. J. B. A. CHARTEAU, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures J. B. A. CHARTEAU, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

ACADÉMIE de Berthier.

CEtte Institution est maintenant ouverte aux Elèves, sous des Claves de St. Viator. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes: La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe en ces deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., la géographie, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, le dessin linéaire, la tenue des livres et tout dans les deux langues.

L'existence du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de 6 heures d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province.

CONDITIONS: Logement et enseignement 5s. par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie. PROFESSEURS: A. Fayard, cathédriste formé, directeur. L. G. Langlois, cathédristes mineurs. L. Vadeboncoeur. J. Gardener, professeur d'Anglais. Enseignement 2s. 6d.

N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du révé. Messire Gagnon, architecte et entré de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

Hardes faites, &c. Rue P. V. BOUGHARD, sous-le-fort } Basse-Ville, QUÉBEC. Basse-Ville, sous-le-fort }

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDES FAITES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Yaines et de Porte-Manteaux, etc. —AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingottes et pour manteaux, casurmes, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc. —AUSSI— 600 paires de souliers d'original mis et brodés. 000 Moutons de Caraque, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant. Québec, 20 novembre 1848.

Mr. Mott est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos. Haute-Ville de Québec, Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph

BUREAU DU PRET AUX INGENDIERS.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débiteurs du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain. Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera versé, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quel le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au sousigné et les parties restantront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FELIX GLACKEMEYER.

AVIS. MOUNT EAGLE TRIPOLI.

A vendre par le Soussigné: L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles; il enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal neuf. —AUSSI— 50 boîtes de ferblanc I. C. charcoal. 50 do 16e. James Forster, Rue St. Jean en face du général Wol. Québec 18 oct. 1848.

ARCHITECTURE

P. F. Trépanair Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au No. 35, Rue Ste. Anne, et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'Architecture civile, militaire, navale et hydraulique. Aussi surveille la construction des bâtisses à des conditions raisonnables. Haute-Ville de Québec, 6 novembre, 1848.

LE REPERTOIRE NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

PRÉPARATION PRÉCIEUSE DE SASEPAREILLE.

LE Dr. THOMAS CORBERT de la société des quakers de Canterbury N. H. ayant vendu aux sousignés le droit exclusif de vendre son SIROP CONCENTRE ET COMPOSÉ DE SASEPAREILLE, ils offrent à présent au public avec les plus amples témoignages de son étonnante efficacité. Il est distingué pour les cures merveilleuses qu'il a opérées dans des cas d'inflammations chroniques des organes digestifs, de Dyspepsie d'Indigestion, de jaunisse, de faiblesse et d'ingrèurs de l'estomac, de désordre dans les fonctions de foie, d'Eruptions chroniques de la peau, d'Erysipèle et de toutes les affections scrofuleuses. On trouvera par l'observation que plusieurs des malades ci-dessus et surtout cette affreuse et fatale maladie, la Phthise Pulmonaire ou la Consumption ont généralement pour origine un état scrofuleux du système; or pour guérir ces maladies il faut les attaquer à leur source. On verra aussi que les maladies du foie se rencontrent souvent chez les scrofuleux et qu'on les appelle maladies du foie. Mais il est bien établi qu'avant de pouvoir guérir complètement ces maladies du foie il faut faire disparaître cette diathèse scrofuleuse. On a reçu des témoignages des médecins les plus distingués du pays qui recommandent cette médecine et l'emploi dans leur pratique; de plus des certificats de personnes qui ont été ramenées à la santé par sa vertu curative. Plusieurs certificats accompagnent la médecine dans un pamphlet mais les propriétaires n'ont pas cru devoir les introduire ici mais ils demandent au public de

LIRE L'EXTRAIT SUIVANT

du rapport des juges des préparations chimiques à la cinquième exposition de l'ASSOCIATION CHARITABLE DES ARTISANS DE MASSACHUSETTS, tenue à Boston en septembre 1847:— "Le sirop de Salsepareille, tel que préparé par le Dr. Corbett de la société des quakers, de Canterbury N. H. a été examiné avec soin. Il est appuyé par les noms des médecins les plus distingués du

pays, et le comité connaissant sa composition ne peut qu'exprimer sa confiance dans son efficacité. Les ingrédients qui entrent dans sa composition ont un caractère si utile et si innovateur que le comité croit devoir déclarer que c'est la meilleure préparation de Salsepareille qu'on connaisse jusqu'à ce jour et comme telle lui accorde un diplôme.

JOHN W. WERSTER, M. D. Professeur de chimie au collège d'Haward MARTIN GAY, M. D. Chimiste Boston. J. V. C. SMITH, M. D.

Et rédacteur du journal de Médecine et de chirurgie de Boston. De E. R. Peaslee, M. D. professeur d'anatomie et de physiologie, au collège de Dartmouth et professeur d'anatomie et de chirurgie à l'école de médecine de Brunswick, Hanover N. H. 23 décembre 1847.

Je connais le sirop composé et concentré de Salsepareille préparé par le Dr. Corbett de la société des quakers depuis environ quatre ans lorsqu'il fit connaître à la société médicale de New-Hampshire la composition précise de ce médicament. On pensa de suite que la formule publiée alors par le Dr. Corbett ne pouvait manquer d'être un remède précieux dans tous les cas où les effets particuliers de la Salsepareille sont requis. Cette opinion s'est pleinement réalisée. Il possède une efficacité particulière dans certaines maladies de la peau et de l'appareil digestif et dans les affections scrofuleuses en général. Les ingrédients ajoutés à la Salsepareille ont le renferma une plus grande quantité qu'aucune autre préparation dont je me sois encore servi, augmentent ses effets altératifs, le rendent diurétique et dans la plupart des cas légèrement laxatifs. Je recommande aux médecins comme supérieur à tout sirop de Salsepareille que j'ai encore employé pour les cas qui requièrent l'emploi de ce remède, les médecins seuls étant selon moi capables de discerner les circonstances précises dans lesquelles il doit en être fait usage.

E. R. PEALEE, M. D. Monsieur Edward Pringley & Cie;— Messieurs:—Avec une bouteille de l'extrait composé et concentré de Salsepareille, j'ai reçu une copie de sa formule pour le préparer.

L'analyse m'a prouvé l'existence des substances actives indiquées et les bonnes qualités de cette préparation. La formule montre l'union de quelques-unes de nos meilleures racines indigènes avec les substances médicinales les plus en réputation et ne se contentant pas de composé métallique. Pour les guérisons dans lesquelles les propriétés de la Salsepareille sont recherchées, cette préparation devrait avoir la préférence en conséquence des soins et de l'attention avec lesquels elle est composée.

Je suis, etc. ANG. R. HAYES, M. D. Chimiste de l'Etat de Massachusetts. Mars 16 1848.

De M. Parker Cleveland L. D. premier professeur de Chimie, de Pharmacie, de Minéralogie, de Géologie et de Physique du collège de Brunswick, Maine. Brunswick Maine, 8 avril. Messieurs E. Brinley & Cie. Messieurs:—J'ai examiné votre formule pour la préparation du composé concentré de l'Extrait de Salsepareille. Connaissant les propriétés de ses ingrédients et les heureux effets qu'ils ont produits tels que certifiés par les principaux médecins et chimistes du pays, et que j'ai pu reconnaître suffisamment moi-même, je suis entièrement convaincu que cette médecine possède de une grande efficacité pour la guérison d'un grand nombre de maladies, particulièrement celles pour lesquelles on conseille de l'administrer. Outre la Salsepareille cette préparation renferme des ingrédients précieux.

Je suis, respectueusement etc. P. CLEVELAND, M. D.

De Dr THOMAS CORBETT, Cher monsieur:—En réponse à vos questions touchant votre sirop composé de Salsepareille, je vous dirai qu'il y a environ huit bouteilles et j'en ai eu depuis ce temps plus de cent bouteilles, et mes patients s'en sont procurés d'ailleurs de cinquante à cent autres. Je l'emploie dans mon institution orthopédique de préférence à toute autre préparation de Salsepareille. Dans l'éruption spinale, plusieurs espèces de maladies Eruptives de la peau et de maladies des hanches, dans un état d'ulcération jointes à des dispositions scrofuleuses, c'est un remède des plus précieux. Dans les ulcères mal conditionnés et scrofuleux les effets en sont excessivement heureux la santé s'améliore rapidement et les ulcères sont vite guéris. Elle agit comme tonique, tranquillement et comme laxatif. Jusqu'à ce que je trouve un meilleur composé, j'espère être entièrement approuvé par vous ou vos agents avec respect et estime.

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848.

A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Cie. Boston, Mass.

Ainsi par leur agent. JOSEPH BOWLES, Salle médicale marché de la Haute-Ville, Québec.

